

# SCIENCE ET PÊCHE

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION  
DE

L'INSTITUT SCIENTIFIQUE et TECHNIQUE des PÊCHES MARITIMES

59, Avenue Raymond-Poincaré, PARIS (16<sup>e</sup>)

N° 107

PUBLICATION MENSUELLE

SEPTEMBRE 1962

## LE GISEMENT HUITRIER DE L'ADOUR

par M. CASTAGNÉ et J. LE DANTEC

### APERÇU HISTORIQUE.

Le gisement huître de l'Adour fut créé à la fin du siècle dernier.

En 1883-1886 un capitaine caboteur, nommé IZAUTE, déverse une grande quantité d'huîtres portugaises (*Crassostrea angulata* Lmk) près de la tourelle noire des Casquets.

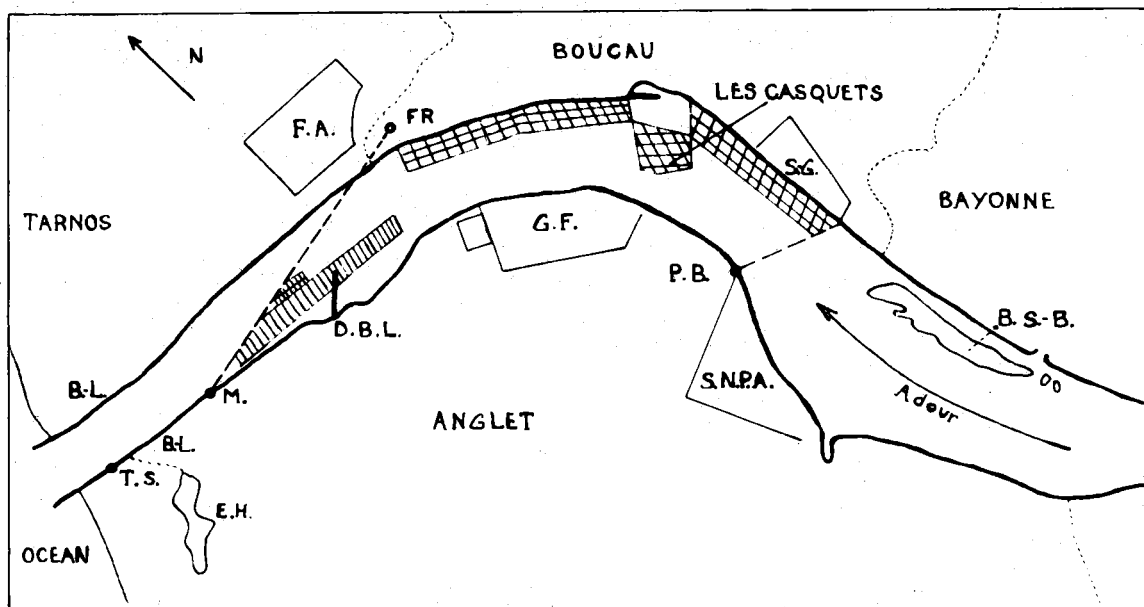
En 1925, après une période d'épuisement, le banc naturel s'est reformé. Des huîtres se sont fixées sur la rive gauche de l'Adour ; elles occupent la partie nord de l'étang de l'hippodrome et le canal qui le fait communiquer avec le fleuve. Elles sont exploitées par des pêcheurs à pied de Bayonne et Biarritz, et sont vendues dans ces villes et aux environs.

Dès 1928 cependant le gisement est tenu pour « non salubre » aux termes du décret du 31 juillet 1923. L'interdiction de pêche est étendue à tous les coquillages par arrêté du 8 avril 1940. L'embouchure de l'Adour et ses gisements sont classés insalubres par la décision n° 5 du 13 mai 1941.

En 1950, tandis qu'une quantité considérable de moules recouvre les brise-lames nord et sud, seules quelques rares gryphées sont fixées sur les enrochements de la digue basse du Lazaret. Nous constatons l'absence totale de ces coquillages à l'intérieur de l'étang de l'hippodrome mais, par contre, le canal communiquant avec le fleuve en est tapissé.

Les années 1952, 1953 et 1955, particulièrement favorables à la reproduction, sont à l'origine d'une importante extension naturelle des huîtres portugaises dans toute la région du Sud-Ouest. Dans l'Adour elles occupent de nouveaux emplacements et leur densité augmente ; un équilibre faunique se crée et subsiste jusqu'en 1961. Dans le deuxième chapitre de cette note nous nous proposons de le décrire.

Dans le but de diminuer la quantité des coquillages insalubres susceptibles d'être récoltés sur les parties émergentes facilement accessibles et d'être consommés localement malgré les interdictions, des autorisations temporaires de pêche sont octroyées aux inscrits maritimes de Bayonne sous réserve d'un reparcage surveillé dans les concessions salubres d'Hossegor.



*Le gisement huître de l'embouchure de l'Adour (échelle 1/20 000).*

Tirets : limites amont et aval du gisement classé.	P.B. : pointe de Blancpignon,
Hachures : gisement émergent,	S.G. : usine Saint-Gobain,
quadrillage : gisements immergés,	D.B.L. : digue basse du Lazaret,
B.-L. : brise-lames,	F.A. : Forges de l'Adour,
E.H. : étang de l'hippodrome,	G.F. : Gaz de France,
T.S. : tour des signaux,	B.S.-B. : banc Saint-Bernard,
M. : marégraphe,	pointillé : limites des communes.
F.R. : feu rouge postérieur,	

À la suite des prospections des 27 septembre et 2 décembre 1955, la commission de visite réglementaire propose le classement administratif du banc naturel d'huîtres de l'Adour entre les limites suivantes :

en amont une ligne reliant la pointe de Blancpignon, rive gauche, à l'extrémité sud de l'apponnement Saint-Gobain, rive droite ;

en aval une ligne joignant le marégraphe situé rive gauche, au feu rouge postérieur de l'alignement d'entrée, rive droite.

Ces propositions sont retenues et officialisées par arrêté en date du 4 février 1956.

Tous les ans l'exploitation des parties émergentes est autorisée pendant une période limitée, en général en avril et en octobre. Ne peuvent y participer que les pêcheurs du quartier de Bayonne munis d'une autorisation délivrée par l'Administrateur de l'Inscription maritime et sous réserve que les produits de la pêche ne seront livrés à la consommation qu'après un reparcage d'un mois au minimum.

Le poids des huîtres ainsi prélevées est de l'ordre de 10 à 20 tonnes par an.

## OBSERVATIONS DIVERSES SUR LE PEUPLEMENT ACTUEL.

**a) Le gisement émergent.**

Il s'est développé sur la « digue basse du Lazaret » en deux tronçons larges de 10 mètres environ. Les huîtres couvrent les enrochements qui ont été posés sur un haut-fond de sable et de gravier au niveau de 0 à 1 m au-dessus des plus basses mers, à l'accroche du chenal où la sonde accuse une profondeur moyenne de 4 à 5 mètres. Le banc est séparé de la rive par un bras étroit que l'on peut traverser à pied par endroits. Les courants sont moins vifs au voisinage de la digue basse du Lazaret que sur la rive droite. Le jusant s'y fait sentir en surface longtemps après que le courant de flot se soit manifesté dans le chenal. Il semble bien que les conditions hydrodynamiques qui ont permis l'établissement du banc de sable, ont aussi favorisé la concentration des larves d'huîtres et leur fixation comme ce fut le cas dans les rivières bretonnes.

La portion amont est longue de 620 mètres et la portion aval, qui aboutit au marégraphe, de 100 mètres.

Sur chaque roche les gryphées sont fixées en abondance tantôt sur une face tantôt sur l'autre suivant leur exposition au soleil ou au courant. Il est donc difficile d'en évaluer la densité, mais l'enlèvement annuel des quelques quinze tonnes de sujets destinés au reparcage n'a pas, apparemment, dégarni le gisement.

Le stock est composé d'individus de tous âges, de poids et de tailles divers.

L'importance des dépôts limoneux et la présence d'algues rouges fixées sur les roches et les coquilles gênent la fixation. C'est une des raisons pour lesquelles la proportion des jeunes huîtres de moins d'un an est restée relativement faible de 1955 à 1960, de l'ordre de 30 pour 100 sujets adultes. En 1961 toutefois nous avons compté dans un tel lot 135 naissains de 5 à 15 mm fixés sur les endroits où la coquille est restée propre, tout particulièrement sur les zones de « pousse » récente. La croissance fut en effet excellente.

D'autre part les pontes ont été tardives et totales, car les mollusques examinés le 23 novembre 1961 présentaient des gonades vides, contrairement à ceux que nous avons prélevés à pareille époque les années précédentes.

La qualité des produits peut être ainsi caractérisée :

traces de leucocytose verte apparentes surtout lorsque les mollusques sont maigres ; coquilles nacrées et saines : le taux des attaques du *Polydora* et du chambrage varie de 15 à 30 p. 100.

Signalons enfin que, dès 1955, nous avons constaté la disparition quasi totale des coquillages sur les parois du canal de l'hippodrome et des brise-lames : les moules auraient été la proie des dorades ; mais depuis 1959 elles ont réapparu en quantités appréciables, mêlées aux huîtres sur les enrochements de la digue du Lazaret. Nous n'avons pas décelé la présence du parasite *Mytilicola intestinalis* STEUER.

**b) Le gisement immergé.**

Nous avons dragué le lit de l'Adour en 1955 et en 1961. Des constatations identiques nous permettent d'affirmer la présence d'huîtres en quantités appréciables :

sur la rive droite, depuis l'apponement de Saint-Gobain jusqu'au feu postérieur de l'alignement d'entrée; on les trouve sur des fonds de 1 à 5 mètres; elles sont particulièrement abondantes en face du port et de l'abattoir du Boucau et des apponnements Carnot;

au milieu de la rivière sur l'ancien emplacement des Casquets, origine du gisement;

sur la rive gauche en bordure de la partie aval de la digue du Lazaret;

les épaves et bouées en sont également couvertes.

Dans le tableau nous avons comparé les principaux indices caractérisant les sujets des zones émergentes et profondes.

Caractéristiques moyennes pour 1000 huîtres d'un lot de « tout-venant »	Gisement émergent 23 - II - 1961	Gisement immergé 9 - I - 1962
Poids total (g)	48 750	35 100
Poids coquilles (g)	36 880	26 140
Poids chair égouttée (g)	3 365	2 840
Poids chair sèche (g)	620	480
Densité coquilles	2,40	1,88
Valves chambrées polydorées (%)	14	35
Longueur moyenne (mm)	79,30	74,60
Largeur moyenne (mm)	43,30	39,80
Épaisseur moyenne (mm)	22,80	22
Index de condition K	38	39
Nombre de naissains	135 de 5 à 15 mm	280 taille moy. 11 à 12 mm

L'index de condition est donné par la formule :

$$K = \frac{1000 \times p \text{ (en g)}}{V-v \text{ (en ml)}} \quad p \text{ étant le poids sec} \\ V-v \text{ la capacité intervalvaire d'un lot de coquillages.}$$

Il permet de déterminer la qualité des mollusques, qui varie selon les saisons et les stations. Ce coefficient, 38 pour les sujets du gisement émergent en fin novembre et 39 pour ceux du gisement immergé en janvier 1962, est faible. En fin novembre 1960 il était égal à 62 pour les huîtres pêchées sur la digue basse du Lazaret. Cette différence n'est pas due à la variation du taux de glycogène dans le tissu conjonctif, mais à une séquence différente du cycle sexuel : en novembre 1960 les glandes génitales n'étaient pas vides comme à pareille époque en 1961.

*Tableau des caractéristiques moyennes comparées des huîtres portugaises des zones émergentes et immergées de l'embouchure de l'Adour*

*En résumé*, les sujets pêchés à la drague sont moins lourds que ceux qui assèchent. Ils ont une tendance plus marquée au chambrage. Les tests sont toutefois de bonne qualité. La fixation du naissain est plus abondante au niveau le plus bas, ce qui peut s'expliquer à la fois par le régime hydrologique de l'Adour et la propreté des collecteurs.

En l'état actuel des choses la portion immergée du gisement insalubre de l'Adour demeure interdite à la pêche.

Nous jugeons utile toutefois de faire connaître aux ostréiculteurs des régions d'élevage l'existence de cette réserve naturelle dont les produits pourraient, le cas échéant, servir au repeuplement. Une exploitation surveillée serait susceptible de fournir, en cas de pénurie, d'excellents sujets pour le reparcage. A titre expérimental et pour étudier l'influence du changement de milieu sur ces huîtres, nous en avons introduit un lot à Arcachon.

#### Auteurs consultés

GUERIN - GANIVET (J.), 1909. - Notes préliminaires sur les gisements de mollusques comestibles des côtes de France. La côte des Landes de Gascogne et le Bassin d'Arcachon. - *Bull. Inst. océanogr. Monaco*, n° 135 : 28 - 30.

HINARD (G.) et LAMBERT (L.), 1928. - Tableau de l'Ostréiculture française. - *Rev. Trav. Off. Pêches marit.*, 1 (4) : 118.

KORRINGA (P.), 1955. - Qualitätsbestimmungen an Miesmuscheln und Austern. - *Archiv für Fischereiwissenschaft*, 6. Jahrgang, 3-4 Heft : 189-93.

MARTEIL (L.), 1955. - La reconstitution des gisements naturels d'huîtres plates (*Ostrea edulis L.*) en Morbihan (1943-1954). - *Rev. Trav. Inst. Pêches marit.*, 19 (3) : 337.

**Science et Pêche**

N° 107 - 1962

Le Directeur

**FURNESTIN**

La reproduction totale ou partielle du Bulletin d'information et de documentation est autorisée sous réserve expresse d'en indiquer l'origine : « *Science et Pêche* Bulletin de l'Institut scientifique et technique des Pêches maritimes ».